

ABONNEMENT

Saumur.	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 15 SEPTEMBRE

La situation dans le Nord

Il était à prévoir que le succès parlementaire des socialistes aurait une repercussion sensible sur l'état des esprits dans le monde ouvrier. A peine connaissait-on le résultat des élections qu'on apprenait que les mineurs de Lens formulaient des revendications nouvelles. Le caractère de quelques-unes de ces revendications, comme par exemple celle de l'inamovibilité conférée aux ouvriers ayant atteint quarante ans, est tel qu'il est impossible d'y donner satisfaction. Les mineurs de Lens annoncent qu'en cas de refus, ils se mettront en grève. Les autres mineurs de la région viennent de faire connaître publiquement leur intention de se « solidariser » avec les ouvriers de Lens.

Il faut donc s'attendre à une grève générale dans le bassin houiller du Nord. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité de la situation qui va être ainsi créée et sur les conséquences qu'une grève aussi étendue peut entraîner à divers points de vue.

Un journal en situation d'être bien renseigné à cet égard prétend que la population du département du Nord serait sympathique aux ouvriers mineurs et croit que les commerçants feront tous leurs efforts pour les soutenir le plus longtemps possible. D'autre part, les Compagnies ont des stocks immenses et la grève les délie de toutes les obligations portées sur les traités avec les industriels.

Nul ne peut, dit le *Petit Journal*, augurer ce qui va se passer.

INFORMATIONS

LA SUCCESSION DE MIRIBEL. — Une entrevue a eu lieu, à ce sujet, entre le général Loizillon, ministre de la guerre, et le général Saussier, gouverneur de Paris.

Leur choix s'est, d'un commun accord, arrêté sur M. le général de Boisdeffre, ancien collaborateur du général de Miribel comme sous-chef à l'état-major, et qui vient d'être appelé au commandement d'un corps d'armée.

Le général de Boisdeffre sera donc proposé au prochain conseil.

PEAU NEUVE. — On parle de la prochaine disparition de la *Justice*, le journal de M. Clémenceau.

Ce journal se fonderait dans une feuille très importante dont l'apparition est imminente et qui serait l'organe accrédité de MM. Floquet, Clémenceau, Pelletan, Maujean, etc.

ELECTEURS FONCTIONNAIRES. — On dit que M. Jourdan, le nouveau député de Draguignan, le vainqueur de Clémenceau, déposera une proposition enlevant le droit de vote à tout fonctionnaire rétribué.

ENCORE LES DÉCORATIONS. — Le *Progrès de Saïgon* dit que le Doc-phu-Phong a payé cinquante mille francs sa promotion comme commandeur de la Légion d'honneur.

L'AGITATION MINIÈRE. — On prévoit, pour la fin de la semaine, le chômage complet des mineurs dans les bassins du Pas-de-Calais, du

Nord, et dans les quatre centres houillers de la Belgique. La grève est également probable dans les bassins de la Loire et du midi de la France.

Les mineurs du Pas-de-Calais vont décider la grève générale.

LA VISITE DE L'ESCADRE RUSSE. — M. Davelle a reçu M. de Morrenheim et M. de Montebello, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Les instructions du gouvernement russe au sujet de la visite de l'escadre arriveront à Paris lundi.

C'est dans le Conseil des ministres du 28 septembre que le gouvernement arrêtera ses résolutions définitives.

M. de Morrenheim, en réponse à la dépêche du maire de Marseille qui lui demandait que l'escadre russe passât par Marseille, a répondu qu'il doit s'absenter quelques jours de Paris.

Mais il s'empressera de faire part de cette démarche à l'amiral Avelane.

Le Conseil municipal d'Ajaccio a nommé une délégation qui assistera aux fêtes de Toulon, et qui invitera l'escadre russe à venir à Ajaccio.

Le Conseil a émis le vœu tendant à faire désigner Ajaccio comme port d'attache de l'escadre russe de la Méditerranée et a cédé un terrain pour construire une église destinée à la colonie russe.

LES MANŒUVRES ALLEMANDES. — Les manœuvres d'Alsace-Lorraine sont terminées. L'Empereur, qui a suivi les opérations du XIV^e corps contre le XV^e, va passer en revue, à Stuttgart, avec le prince de Naples, le corps wurtembergeois.

NOUVELLE PRÉMATURÉE. — La nouvelle, publiée avec fracas dans les feuilles italiennes, de la visite de la flotte anglaise à Tarente, mérite confirmation.

A Londres, l'Amirauté, en dépit des réticences, n'est nullement au courant de l'incident. Au Foreign-Office, voici ce que l'on dit :

Le gouvernement italien a invité le gouvernement anglais à envoyer une escadre britannique visiter non le golfe de Tarente, mais la baie de Naples. Cette demande a été appuyée par l'empereur d'Allemagne ; mais le cabinet de Saint-James n'a encore pris aucune détermination.

L'ÉLECTION DU VAR. — Dernier incident relatif à cette élection :

Le préfet du Var, M. Chadenier, est déplacé.

Ce déplacement fait dare-dare, en dehors du mouvement administratif annoncé et avant lui, que signifie-t-il ?

Le préfet du Var est accusé d'avoir fait, auprès des maires, une pression officielle considérable en faveur de M. Clémenceau.

Est-il puni de cette attitude ou pour n'avoir pas réussi ?

UNE DÉPÊCHE DU CZAR. — Le Czar a adressé un télégramme de condoléances à M^{me} de Miribel.

UN DÉSERTEUR ALLEMAND. — Un lieutenant allemand qui avait gillé son capitaine est venu s'engager dans la légion étrangère.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL. — Des dépêches de Londres annoncent que les insurgés ont bombardé Rio-de-Janeiro.

Les obsèques du général de Miribel

Le corps du général de Miribel, en redingote, est resté exposé mardi. Il a été mis en bière le soir. Le cercueil est resté exposé, mercredi, dans une chapelle ardente.

Pendant toute la journée, on est accouru de toutes les communes environnantes. Chaque village de la région avait adressé une couronne par souscription publique.

Un arc de triomphe a été élevé, entre le bourg et la route de Romans. Le maire, entouré du Conseil municipal de Hauterives, a reçu les dépouilles de l'illustre mort.

Les routes étaient noires de monde, se rendant au château de Chatelard.

Le Président de la République était représenté par le lieutenant-colonel Pistor, son officier d'ordonnance, qui aussi était chargé d'exprimer à M^{me} de Miribel la douleur que M. Carnot a éprouvée en apprenant la mort du général.

Les obsèques ont été célébrées hier matin dans l'église de Saint-Germain d'Hauterives, paroisse du château. Après la levée du corps, la dépouille mortelle du général a été transportée à Grenoble. A Hauterives, on a décoré de drapeaux voilés de crêpes toutes les maisons sur le parcours du cortège. M^{sr} de Valence a présidé la cérémonie d'Hauterives ; M^{sr} Fava est revenu exprès du Pas-de-Calais pour donner l'absoute dans la cathédrale de Grenoble. L'inhumation aura lieu dans le caveau de la famille, au cimetière Saint-Roch, à Grenoble.

L'*Officiel* a publié un ordre du jour que le ministre de la guerre a adressé à l'armée pour lui annoncer la mort du chef de l'état-major général.

A GRENOBLE

Le Conseil municipal de Grenoble s'est réuni extraordinairement. Le maire a demandé au Conseil d'assister en corps aux obsèques, une couronne sera offerte au nom de la ville et on donnera le nom du général à une rue. Beaucoup de communes de l'Isère, de la Drôme et des départements limitrophes enverront des délégations.

Le général Berge est arrivé. Outre le ministre de la guerre et le général Saussier, on attend les généraux Davout, Jamont, de Cools et Voisin.

Les honneurs seront rendus par la garnison, 1500 hommes commandés par le général Sécretain, gouverneur de Grenoble.

Au Chatelard, des milliers de télégrammes de condoléances sont arrivés de France et de l'étranger. Le maréchal de Mac-Mahon, un des premiers, a exprimé ses regrets, ainsi que l'ambassadeur de Russie.

Mercredi, le juge de paix du canton a apposé les scellés sur les papiers du général.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 septembre 1893.

La Banque d'Angleterre a réduit de 5 à 4 0/0 le taux officiel de son escompte. Cette mesure n'a pas ranimé le marché, dont les dispositions sont peu favorables aujourd'hui. Le 3 0/0 fléchit à 99.25 ; le 4 1/2 est à 104.55.

Un clôture à 83.60 sur la Rente Italienne.

L'Extérieure montre de bonnes dispositions, malgré la mauvaise tenue générale et s'inscrit à 64 7/16. On annonce que le rendement des douanes espagnoles, pour le mois d'août, accuse une augmentation de 5 millions sur le mois correspondant de 1892.

La faiblesse de la place n'atteint pas les sociétés de crédit.

La Banque de France fait 4,050.

On relève des transactions nombreuses sur l'action du Crédit Foncier à 975, ainsi que sur les obligations que l'épargne préfère, avec juste raison, aux valeurs aléatoires.

Le Comptoir National d'Escompte conserve son avance à 487.50.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 775 ; au comptant on le demande à 779.

La Société Générale à 468.50 reproduit son cours de la veille.

Les obligations 3 0/0 des Immeubles de France sont en reprise à 372 ; les 4 0/0 se tiennent à 468.

Le marché des titres de Kébao a été très animé. L'action s'est traitée à 630, la part à 315.

L'obligation des Chemins Economiques se rétablit à 423.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 15 SEPTEMBRE

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 14°
Ce matin, à 8 h.		+ 15°
Midi,	757 ^{m/m}	+ 28°
Hausse	3 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 10°

Les vins mousseux en Angleterre

Une dépêche de Londres, 13 septembre, est ainsi conçue :

« A partir du 1^{er} octobre, les douanes anglaises n'admettront plus que le mot Champagne soit joint comme dans l'étiquette : » Saumur-Champagne aux diverses catégories de vins mousseux.

« Le mot Champagne sera réservé aux seuls vins qui proviennent des crus champenois. »

Alors il ne devra pas en passer beaucoup sous cette rubrique, à la douane anglaise, car on sait dans quelle proportion les Champenois font des achats dans nos pays et même ailleurs.

Les grandes chaleurs de l'année

Les chaleurs ont été non seulement très fortes, cette année, mais quelquefois extrêmes.

On peut dire que, dans le mois de juillet, la température a été tolérable : 25°, 26°, 27°. Mais, le 9 août, nous avons eu 35°. Puis, le 17 août, encore 33° et enfin, le 18 août, 36°. Dans le Midi, à Biarritz, à Bordeaux, etc., on a noté jusqu'à 38° ; même 39°, dans certaines régions.

Depuis le commencement du siècle, nous ne trouvons comme températures comparables que 36°, le 8 août 1802 ; 36°, le 30 juillet 1803 ; 36°, le 18 août 1842, et 37°, le 19 juillet 1881. L'année comptera décidément

parmi les plus chaudes et les plus sèches de ce siècle.

Collision

Hier soir, vers huit heures, une calèche conduite par un cocher de fiacre descendait, à une allure désordonnée, la place de la Bilange.

Arrivée vers le rond-point, en pleine lumière du candélabre, elle heurta une charrette anglaise. Les deux véhicules culbutèrent. Seule, la charrette eut quelques avaries. Les voyageurs n'eurent aucun mal sérieux : quelques contusions sans gravité.

La police ferait bien d'inviter certains cochers de fiacre à modérer leur allure. Quelques bons procès-verbaux leur rappelleraient que les rues ne sont pas des hippodromes.

Trottoir

Le quartier de la place du Roi-René, ainsi que les abords de la gare sont un peu trop fréquentés le soir par des filles de mœurs faciles.

Une promenade d'agents, entre huit et dix heures, pourrait peut-être mettre un frein aux... politesses de cette encombrante société.

Un beau Brochet

M. Hardy, confiseur, rue Saint-Jean, a capturé hier soir, vers 5 heures, un brochet pesant dix livres et demie et mesurant 93 centimètres.

Cet animal a été pris à la ligne, dans la Loire, en face l'Hôtel de Ville, à une trentaine de mètres du bord, dans la partie la plus profonde du fleuve.

Seul dans son bateau, notre heureux pêcheur a pu, non sans peine, tirer son brochet qui résistait par des bonds énormes.

Il n'y a que fort peu de temps que M. Hardy se livre à la pêche, et voilà déjà plusieurs belles pièces qu'il tire de l'eau, entre autres un brochet de cinq livres, un barbillon de quatre livres, etc.; enfin, depuis six semaines environ, 18 ou 20 kil. de poisson ont passé dans le filet de l'adroit pêcheur.

La Loire

Depuis l'année 1870, on n'avait pas vu la Loire aussi basse.

Les eaux sont descendues à zéro de l'étiage et, sur presque toute la largeur du fleuve où l'eau coule, on aperçoit distinctement le fond.

Cette baisse extraordinaire a permis d'exécuter différents travaux en ciment à la base du chemin de halage, dans la traversée de la ville.

Perception de Saumur

AVIS

Afin d'éviter des frais de poursuites aux contribuables qui se libèrent de leurs impôts eu deux fois, le Percepteur de la ville de Saumur les invite, de la manière la plus pressante, à effectuer leur dernier versement avant le 30 septembre courant.

Promotions de sous-officiers

Par décret du 11 septembre, les dix-huit sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu les affectations ci-après indiquées, savoir :

M. Clayeux, du 11^e cuirassiers, affecté au 4^e hussards.

M. Lemaire, du 6^e dragons, au 31^e dragons.

M. de Macé de Gastines, du 1^{er} cuirassiers, au 4^e cuirassiers.

M. de Sézille, du 2^e hussards, au 7^e cuirassiers.

M. de Boissieux, du 6^e dragons, au 12^e dragons.

M. Pagès, du 5^e chasseurs, au 12^e chasseurs.

M. Moron, du 26^e dragons, au 9^e dragons.

M. Cavallé, du 9^e chasseurs, au 13^e chasseurs.

M. Barras, du 18^e chasseurs, au 17^e chasseurs.

M. Bonneton, du 3^e cuirassiers, au 15^e chasseurs.

M. Fouchet, du 23^e dragons, au 4^e cuirassiers.

M. Zoellner, du 23^e dragons, au 8^e dragons.

M. de Mannoury de Croisilles, du 11^e chasseurs, au 9^e dragons.

M. Hédoïn, du 4^e cuirassiers, au 9^e dragons.

M. Rouxel, du 20^e dragons, au 6^e cuirassiers.

M. Javerzac, du 17^e dragons, au 8^e dragons.

M. de Cools, du 6^e dragons, au 6^e cuirassiers.

M. Féval, du 13^e dragons, au 1^{er} dragons.

Les Saint-Cyriens

L'Officiel a publié la liste des soixante-quinze élèves de l'École spéciale militaire promus au grade de sous-lieutenant (pour prendre rang du 1^{er} octobre 1893) dans l'arme de la cavalerie.

Ces officiers ne devant venir à Saumur qu'au mois d'octobre 1894, il est inutile d'en donner aujourd'hui la liste.

Instruction scolaire

NOUVEAUX CHANGEMENTS. — Sont nommés instituteurs publics :

A Aubigné, M. Boucher ;

A Ambillou, M. Layet ;

Aux Rosiers, M. Moncelet ;

A Montigné, M. Ligée ;

Aux Alleuds, M. Desbois ;

A Neuvy, M. Nafrachoux ;

A Chalonnes, M. Mercier ;

A Meslay, M. Rivier ;

A Soulaire, M. Fouchier ;

A Saint-Germain-sur-Moine, M. Limier ;

A Grugé-l'Hôpital, M. Gelineau ;

A Saint-Macaire, M. Poulain ;

A Sceaux, M. Goisneau ;

A Beaucouzé, M. Levrard.

Sont nommés instituteurs adjoints :

A Montjean, M. Etoc ;

A Cholet, M. Bouvier ;

A Rochefort-sur-Loire, M. Boisneau ;

Au Puy-Notre-Dame, M. Lambert ;

A Longué, M. Motte ;

A Fréigné, M. Oger ;

A Montigné-sous-Moine, M. Besnard ;

A la Chapelle-Saint-Florent, M. Demeures ;

A Saint-Rémy, M. Humeau ;

A Saint-Sylvain, M. Ferchaud ;

A Trelazé (la Maraichère), M. Birebent ;

A Morannes, M. Fontanille ;

A la Chapelle-du-Genet, M. Tricheau ;

A Bécon, M. Landreau.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du DIMANCHE 17 septembre, de 8 à 9 heures du soir.

Programme

1. Le général Dodds, allegro MAURAT.
 2. Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie VARNEY.
 3. Le Cheval de Bronze, fantaisie AUBER.
 4. Un soir à Grenade, fantaisie BUOT.
 5. Manille, polka ETCHÉPARE.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

CORRESPONDANCE

M. le Maire de Fontevault nous communique la lettre suivante qu'il adresse au *Courrier de Saumur* :

« Ce 14 septembre 1893.

» Monsieur le Directeur,

» Je me doutais bien que votre correspondant de Fontevault était un des protestataires à l'élection du 3 septembre : aujourd'hui j'en suis sûr.

» M. Mussault, et ses deux amis, prétendent que des bulletins ont été déposés et distribués dans la salle de vote. Voici la réponse des six membres du bureau :

» Les membres du bureau au scrutin du 3 septembre tiennent à constater que les bulletins, au sujet desquels les protestataires ont produit une réclamation, n'étaient pas dans la salle de vote, mais bien dans le vestibule et à quatre mètres de l'entrée de la salle de vote. Ils certifient, en outre, qu'aucun électeur n'a pris de bulletin dans ce dépôt.

» Ont signé : Allard, Bondu, Drouin, Gauthier, Julliot et Palustre.

» M. Mussault dit encore qu'au banquet national du 14 juillet 1892, je me faisais remarquer par mes cris de : Vive la République ! C'est faux ; quarante personnes peuvent affirmer que j'ai porté, comme maire, un toast au Président de la République, prenant pour sujet son élection à la présidence.

» M. Mussault trouve aussi que je ne conviens pas pour laïciser l'école ; je suis parfaitement de son avis, aussi n'ai-je pas à faire cette

besogne. Nous avons à Fontevault, depuis trente ans, une école de filles dirigée par des religieuses estimées de tous. Il y a environ un an, ces dames étaient allées en retraite à Tours. Par ordre de la supérieure générale elles donnaient leur démission ; la loi fit le reste.

» Puisque M. Mussault désire savoir ce que j'ai été et ce que je suis en politique, je vais le satisfaire, il sera peut-être content.

» L'Égitimiste jusqu'à la mort du comte de Chambord, rallié depuis à la République honnête, tolérante, conservatrice.

» Depuis 31 ans que j'habite Fontevault, je n'ai jamais fait de politique militante que par le dépôt de mon bulletin de vote ; aussi ne peut-on me pardonner d'avoir présenté M. de Grandmaison lors de sa conférence politique. Je vous avoue que cela m'est bien égal.

» Agréez, etc.

» PALUSTRE,

» Maire de Fontevault.

La communication du correspondant du *Courrier* était d'ailleurs peu intéressante : elle aurait au moins dû suppléer à cette futilité par un peu d'exactitude. On voit une fois de plus qu'il n'en est rien.

Le *Courrier de Saumur* n'est vraiment pas heureux avec ses correspondants qui lui attirent tous les démentis les plus catégoriques.

Ville de Montreuil-Bellay

Dimanche prochain, fête de la Saint-Lubin

A sept heures du matin, salves d'artillerie. De une heure à trois heures 1, 2, jeux divers sur le Mail : courses, mât de cocagne, etc.

De sept à neuf heures, grand concert par la Musique municipale.

Représentation théâtrale au théâtre de la Gaîté (direction V^e Melantois).

Illumination à giorno.

A neuf heures, feu d'artifice tiré par M. Lardé, de Saumur.

Nécrologie

M. Emile Goizet, maire d'Ambillou, est décédé samedi dernier après quelques jours d'une courte mais douloureuse maladie.

A Bourgneil

La majorité des propriétaires ont arrêté leurs vendanges, faute de cuves pour mettre le raisin, tant il y a abondance.

Accident. — Dimanche, M^{me} Cottin étant montée dans une charrette pour aller vendanger, le cheval est parti tout à coup et M^{me} Cottin est tombée de la charrette.

Dans sa chute, elle s'est cassée la jambe au-dessus du genou.

Arrestation d'un détenu de Saint-Hilaire

Le sieur Magnelli, détenu de la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire, commune de Roiffé, vient d'être mis en état d'arrestation et écroué à la maison d'arrêt de Loulun, sous

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE. — Le Contrat

I

En un clin d'œil, avec la rapidité de l'éclair, la nouvelle de la condamnation de M. Edgar de Cordonan s'était répandue dans Bordeaux et et y avait produit une sorte d'émoi et de stupeur. Les journaux du soir, qui n'attendaient que le résultat pour paraître, arrivaient par tous les côtés à la fois, avec les porteurs criant à tue-tête la nouvelle, et Ariane, qui était aux aguets à une des fenêtres de l'hôtel de alliées de Tourny, l'avait entendue une des premières.

Condamné ! il était condamné ! c'était fini ! Dix ans de travaux forcés ! et le bagne ! pire que la mort ! Qu'allait-elle devenir ?

La pauvre enfant se sentit d'abord prise d'une sorte de défaillance. Elle crut qu'elle allait tomber, mais une réaction se produisit aussitôt. Une flamme énergique s'alluma dans ses yeux, dans ses grands yeux noirs.

— Ce n'est pas le moment, pensa-t-elle, de se laisser abattre ! Tout l'abandonne ! Moi seule peut-être je lui reste ! C'est moi qui le sauverai.

Et, vivement, elle referma la fenêtre, mit des vêtements sombres et un chapeau.

Mais pendant qu'elle s'habillait la réflexion lui vint.

Le sauver ?... Comment ?... Qu'allait-elle faire ? Elle l'ignorait, hélas ! Elle l'ignorait aujourd'hui autant qu'hier, et, aujourd'hui, plus qu'hier, la lutte serait vive pour elle.

C'est maintenant que son père allait la presser, la persécuter.

Elle n'avait plus, en effet, de raison à lui donner, de raison à opposer aux siennes.

Comment se défendrait-elle ?

Jusqu'ici, aux sollicitations de son père, elle avait répondu :

— Attendez le procès !

Et elle avait la conviction qu'avant ce procès ou que dans le cours de ce procès l'innocence d'Edgar serait démontrée, prouvée.

Hélas ! il n'en avait rien été. La veille déjà elle avait prévu le coup qui menaçait le malheureux et n'avait pas partagé sur ce point les illusions de Bluette.

Et maintenant il n'y avait plus à y revenir. La justice avait prononcé. Il était condamné. Il était coupable. Elle n'oserait même plus le défendre devant son père, car à tous ses raisonnements celui-ci haussait dédaigneusement les épaules ; il ne prendrait même pas la peine de discuter avec elle.

Et pourtant il lui semblait que si elle pouvait voir le prisonnier, s'entretenir avec lui, lui confier ses soupçons à elle et écouter les siens, ils arriveraient peut-être à eux deux à faire la lumière, à démasquer.

Mais comment le voir maintenant ?

Moins que jamais elle ne le pourrait.

Une autre pensée la déchirait, c'était la pensée de ce que devait souffrir Edgar, de ce que devait souffrir l'homme qu'elle aimait tant.

Elle ressentait toutes ses tortures. Elle se rendait compte de toutes ses douleurs.

Être innocent et sentir en soi cette honte ! Subir cette infamie d'être classé parmi les assassins !

Être innocent et n'avoir plus sa liberté et se voir repoussé de la société !

Être innocent et aller vivre au bagne, pélemêle avec les pires criminels !

Être innocent et ne pouvoir le démontrer, le persuader aux autres !

Quelles luttes ! quelles souffrances !

Par ce qu'elle ressentait elle-même en pensant à cette impuissance, elle s'imaginait quelles rages froides devaient s'emparer du malheureux Edgar.

Et elle le laisserait partir là-bas, au bagne, elle qui était libre, elle qui avait la conviction qu'il était innocent, elle qui l'aimait, elle qui voyait chaque jour celui qu'elle accusait d'être le vrai coupable ! Elle ne vengerait pas toutes ces heures terribles, plus terribles que des heures d'agonie ! Elle ne chercherait pas les preuves qui lui permettraient de crier à tous, à tous les incroyables, à tous ceux qui riaient d'elle et de sa conviction, à son père principalement :

— Vous voyez bien que j'avais raison de l'aimer, de le défendre ; qu'il était innocent !

Elle ne ferait pas cela, elle !

Elle n'irait pas le voir à la prison pour lui dire :

— Edgar, relève la tête ! Edgar, tu es libre ! et c'est à moi que tu le dois !

Si, si, elle arriverait. Cette joie lui serait donnée, et pour la goûter un jour elle ne recu-

l'inculpation de tentative d'assassinat sur la personne d'un gardien de la colonie.

Magnelli, originaire de Fontainebleau, est âgé de 18 ans.

Une pluie de caillies

Chasser la caille dans les rues de Nantes n'est pas un fait ordinaire. C'est cependant un plaisir auquel on a pu se livrer lundi soir.

De 11 heures à 4 heures, une véritable pluie de caillies s'est abattue sur la ville. Les oiseaux, attirés par la lumière électrique et éblouis, allaient se frapper contre les maisons, tombaient à terre, volaient çà et là, et pour peu qu'on se mit à leur poursuite, se faisaient prendre facilement.

Beaucoup de personnes ont pu s'emparer de ces volatiles estimés. Les agents comptaient parmi les plus acharnés chasseurs ; on en cite un qui, à lui seul, en a pris sept ou huit.

Le plus curieux aurait été l'arrivée d'un gendarme leur dressant procès-verbal pour délit de chasse, la nuit, sans permis.

Cette pluie de caillies s'explique facilement. La caille est un oiseau migrateur qui arrive dans nos climats vers avril et nous quitte vers septembre. C'est donc l'époque de leur départ.

Les caillies voyagent par bande et la nuit seulement ; elles franchissent quelquefois cinquante lieues dans une nuit.

On chasse parfois la caille au miroir comme l'alouette. Dans la circonstance, les lampes électriques ont joué le rôle de miroirs et permis cette chasse miraculeuse.

Les requins sur nos côtes

De nombreux requins, encouragés cette année par la température chaude des eaux de l'Océan et de la Manche, sont venus jusque sur les côtes des îles normandes. Leur présence a d'abord été signalée par la capture de quantités prodigieuses de poissons de toutes espèces ; aujourd'hui elle est rendue certaine par la prise de l'un de ces squales au Sud de l'île de Guernesey.

Ce requin, de l'espèce dite *Blue Shark*, à cause de la couleur bleue de son dos, mesure près d'un mètre de longueur et 50 centimètres de circonférence près des nageoires ; il a deux rangées de dents.

Sur la côte de Cornouailles, des requins causent en ce moment de grands dommages aux appareils de pêche.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 14 septembre. — Henri Letourneau, rue Pharouelle.

DÉCÈS

Le 14 septembre. — Berthe Gabiller, 5 mois, rue de Poitiers.

VARIÉTÉS

Le soleil en septembre 1893

Les jours diminuent rapidement. Du 31 août au 10 septembre, de 35 minutes ; du 10 au 20 septembre, de 35 encore, et du 20 au 30 de 36, total 4 h. 46 dans le mois et 4 h. 25 depuis le 21 juin.

L'automne commence le vendredi 22 septembre, à 8 heures du soir, mais ce n'est que le lundi 25 que les jours sont égaux aux nuits.

C'est dans ce mois que, dans nos latitudes, les ombres des objets redeviennent de même longueur que la hauteur verticale de ces objets.

La lune en septembre 1893

La lune éclairera, pendant plus de deux heures, le soir, du 16 au 30 ; pendant plus de deux heures, le matin, du 23 au 30. C'est la nuit du 25 au 26 septembre qui aura le plus de lune.

Grand abaissement de la lune au-dessus du point Sud de l'horizon le lundi 18 septembre, vers 6 heures du soir.

Plus petite distance de la lune à la terre, 369,840 kilomètres le lundi 4 ; plus grande distance, 404,320 kilomètres le dimanche 17.

Les marées en septembre 1893

C'est le mois des grandes marées d'équinoxe d'automne. Les premières le 11 et le 12 au matin atteignant la moyenne le 11 au soir. Les secondes le 27 et le 28, dépassant notablement les premières assez dangereuses.

Les plus faibles marées ont lieu le 4 et le 5, puis le 19.

Les calendriers en septembre 1893

Le 1^{er} septembre 1893 de notre calendrier grégorien se trouve être :

20 août 1893, Russe.

15 fructidor 101, Republicain.

20 Elloul 5653, Israélite.

19 Safar 1311, Musulman.

27 Mesouri 1609, Cophte.

Cinq jours épagomènes 1609 (Cophte) commencent le mardi 5 septembre.

Tut 1610 (Cophte), le dimanche 10.

Tisseri 3651 (Israélite), le lundi 11.

Rebi 1^{er} 1341 (Musulman), le mardi 12.

Cinq jours complémentaires 101 (Republicain), le dimanche 17.

Vendémiaire 102 (Republicain), le vendredi 22.

Le Rob Lechaux régénère le sang

On en trouve la preuve dans une petite et intéressante brochure (60^e édition) que M. Lechaux adresse gracieusement à tous ceux qui la demandent. Il expédie aussi 3 flacons Rob Lechaux, *franco de port et d'emballage*, contre mandat 12 francs et 6 flacons pour 21 francs.

Bibliographie

M. l'abbé Calaber, ancien professeur de philosophie à l'Institution Saint-Louis, vient de faire paraître sous ce titre : *GOUVERNANTS ET GOUVERNÉS*, un ouvrage fort intéressant sur la question sociale et dont la presse s'est déjà préoccupée. Voici en effet ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Observateur français*, du 11 septembre :

« Voilà une brochure que nous voudrions voir entre les mains de tous les jeunes gens qui commencent leur initiation aux complexités du terrible problème qui s'impose si impérieusement à notre fin de siècle.

» L'auteur a choisi la forme dialoguée dont Joseph Maistre s'était déjà servi avec avantage dans les *Soirées de Saint-Petersbourg*. Il a eu raison. Cette forme, quand elle n'est pas maniée négligemment, donne une plus grande rapidité à l'exposition, plus de vivacité à la riposte, plus de précision dans la présentation des difficultés, plus de netteté dans la solution ; enfin elle cache sous une allure alerte et plaisante la rigueur de l'appareil scolastique, la rigidité d'une logique implacable.

» M. l'abbé Calaber l'a maniée avec une habileté vraiment supérieure. Je crois deviner le secret de ce succès. Il a pris chaque question séparément et l'a discutée avec lui-même jusqu'à ce qu'il ait été satisfait et de la clarté de la question et de la rapidité de la réponse. Il est remonté à la source de toute philosophie, de toute direction morale. Il a commencé par poser les principes trop oubliés aujourd'hui de la théorie du Devoir et du Droit ; et c'est de ces notions rétablies dans leur primordiale exactitude qu'il est redescendu dans le détail, à l'examen des questions particulières. Dieu domine tout ce travail comme il règne sur toute l'humanité et sur la vie individuelle de chaque homme. Tout s'y enchaîne avec une rigueur admirable et les esprits les plus prévenus contre la méthode déductive des scolastiques sont obligés de rendre les armes à la limpidité de ces deux cents pages.

» Il n'y faut pas chercher la solution détaillée de tels ou tels cas particuliers. C'est un rappel aux principes qui permet de les résoudre tous.

» C'est, dans toute la force du terme, le premier livre que tout homme doit lire avant d'examiner les problèmes qui nous troublent à l'heure présente ; c'est une *Introduction* à l'étude de la question sociale, qui jettera à flots la lumière dans les esprits les plus perplexes, et apportera aux âmes les plus inquiètes la paix, la paix chrétienne promise par Dieu sur la terre aux hommes de bonne volonté.

En vente chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires à Saumur. — Prix : 2 fr.

CONSEILS ET RECETTES

Les guêpes et les abeilles

On lit dans *Science correspondant* :

« Il est un fait peu connu, à savoir que, si l'on suspend sa respiration, on peut manier impunément les guêpes et les abeilles. La peau est ainsi à l'épreuve de l'aiguillon, soit que la suspension de l'haleine ferme les pores, soit qu'elle donne lieu à une émanation particulière du corps humain.

» Quoi qu'il en soit, le moyen est infail-
liblé. »

Dernières Nouvelles

LA QUADRUPLE ALLIANCE

On dit que lord Seymour sera reçu par le prince de Naples, et que le Roi et la Reine iront à Naples pour donner plus d'éclat aux fêtes en l'honneur de l'escadre anglaise.

Lord Seymour sera reçu par le Roi en audience extraordinaire.

À la Spezia, on dit que le gouvernement italien serait d'accord avec ses alliés pour qu'à l'arrivée de l'escadre anglaise les flottes d'Allemagne et d'Autriche soient aussi dans les eaux italiennes.

Le ministre de la marine aurait ordonné l'armement de navires pour quarante jours.

Les cuirassés et les torpilleurs de retour des manœuvres n'ont pas été désarmés.

LES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

À Lens, les délégués du Pas-de-Calais se sont réunis au nombre de 409.

M. Basy présidait. 4,500 mineurs étaient entassés dans la salle.

M. Lamendin, secrétaire, a lu les quatorze réponses adressées par les Compagnies. Aucune n'accepte les demandes du congrès.

Le délégué Beugnot a pris la parole. Il a terminé en disant :

« Si nous engageons la lutte, il faudra la soutenir et faire, malgré les difficultés, triompher la cause des travailleurs. Opposons l'inertie de nos bras aux exigences du capital. »

Par 84 *oui* contre 11 *non*, la grève générale est votée. Elle commencera lundi dans le Pas-de-Calais.

LES INSURGÉS AU BRÉSIL

Les insurgés ont bombardé l'arsenal situé au centre de la ville, et les forts de l'entrée du port.

Quelques obus sont tombés en ville. Une femme a été tuée.

LE CHOLÉRA

Hier, 18 cas de choléra, dont la plupart peu graves, ont été constatés à Brest.

Le Gérant : G. JOUAUST.

lerait devant rien, rien !

Et quel plaisir ce serait aussi d'écraser le misérable !

Toutes ces pensées fouettaient la jeune fille, la faisaient frémir, vibrer tout entière.

Elle était pleine de résolution, de courage, d'audace, et quelqu'un qui l'aurait vue à ce moment aurait été stupéfait de l'espèce d'illumination, de transfiguration, que la décision prise venait de donner à sa physionomie.

Elle était résolue à tout maintenant, et pour commencer, elle que nous avons vue résignée à l'espèce de réclusion que lui imposait son père, elle s'habillait pour sortir, pour sortir sans être autorisée, sans être vue, en se cachant et seule, elle qui n'avait jamais encore mis, sans être accompagnée, le pied hors de son hôtel.

Mais il fallait agir.

La nuit était venue. Son père allait rentrer pour dîner, avec Henri Soulac peut-être.

Si celui-ci était là, elle ferait dire qu'elle était indisposée. Elle se sentait, ce soir-là, incapable de supporter sa présence.

Elle avait achevé de s'habiller quand Louise, sa femme de chambre, heurta à la porte :

— Entrez !

La soubrette poussa la porte.

En voyant sa maîtresse, elle eut une exclamation d'étonnement ;

— Mademoiselle est habillée ! Pourquoi Mademoiselle ne m'a-t-elle pas sonné ?

— Parce que je n'avais pas besoin de vous. Mon père est rentré ?

— Oui, Mademoiselle. Et je venais prévenir Mademoiselle.

— C'est bien ! J'y vais.

Et Ariane passa un linge mouillé sur ses yeux, pour en apaiser l'éclat, pour avoir l'air calme, pour ne pas laisser deviner à son père l'orage qui grondait en elle.

Elle demanda à la servante, sans paraître attacher d'importance à sa question :

— Mon père est seule ?

— Oui, Mademoiselle.

— Et M. Henri Soulac ?

— Il ne viendra pas. Il a fait prévenir monsieur qu'il était indisposé.

Ariane fit un mouvement de joie.

— Indisposé ? Elle ne le verrait pas ce soir !

— Ce sont les émotions de l'audience, la fatigue, ajouta la soubrette. M. de Cordouan était son ami, n'est-ce pas ?

Ariane ne répondit pas.

Elle réfléchissait.

Cette indisposition, n'était-ce pas un indice de plus ? Ce n'était pas le chagrin que lui causait la condamnation de son ami qui l'avait produite.

Pour la jeune fille, c'était le remords, le remords de l'infamie commise, dont le misérable avait vu dans ces deux jours toutes les conséquences.

Il n'avait pas osé reparaitre ce soir devant elle ; il avait craint sa clairvoyance.

Oui, oui, c'était lui !

Tout l'indiquait, tout le prouvait.

Et jamais encore la conviction d'Ariane n'avait été aussi vive, aussi sûre.

Elle se sentait dans un état telle qu'elle croyait qu'elle aurait accusé l'homme en face, tout haut, si elle avait été mise devant lui, au risque de ce qui aurait pu arriver ensuite.

La servante regardait sa maîtresse, stupéfaite de son silence, de l'agitation de sa physionomie.

Elle se hasarda à demander :

— Mademoiselle connaît la nouvelle ?

— Quelle nouvelle ?

— La condamnation de M. de Cordouan.

— Je l'ai entendue crier par les porteurs de journaux.

— Dix ans de travaux forcés ! Pauvre jeune homme !

Et la servante, regardant sournoisement sa maîtresse, ajouta :

— Car il n'y a pas à dire, maintenant. On ne pourra pas prétendre que ce n'est pas lui qui a fait le coup, puisque le voilà condamné... Je sais quelqu'un qui est bien content de ce dénouement.

— Qui donc ? fit Ariane.

— Le père de Mademoiselle.

— Je vais le rejoindre, dit la jeune fille.

Et elle se dirigea vers la salle à manger.

(A suivre.)

En ménage.

La femme. — Tu bâilles ?

Le mari. — Je m'ennuie quand je suis seul.

La femme. — Et ma société ?

Le mari. — Oh ? le mari et la femme ne font qu'un.

Genre et belle-mère :

— Je voudrais bien que vous fussiez une étoile ! dit le gendre.

— Pourquoi ?

— Parce que l'étoile la plus rapprochée de nous est encore à 11,760,971 kilomètres.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.) Délivrance du 1^{er} mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelailon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Rets et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronces-les-Bains) ..	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1) ..	232	30 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtelailon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne ..	192	25 55	18 95	12 35
Saint-Gilles-Croix-de-Vie ..	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean de-Monts)	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
St-Père-en-Retz (plage de St-Brévin-l'Océan) ..	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan)	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-dessus qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai.
Places entières : 1^{re} classe, 31 50; 2^e cl., 23 75; 3^e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1^{re} cl., 15 80; 2^e cl., 11 95; 3^e cl., 7 85.

(2) Du 1^{er} juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
MAI-OCTOBRE 1893

Excursions aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banuy-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambouville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vern et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-du-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au

moins de la station thermale et balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 40 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Actis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour de départ.

Marché de Saumur du Samedi 9 Septembre

Froment-commerce, l'hectolitre	15 50	Beuf 1 60, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	15 35	Veau	1 60
Méteil	12 90	Mouton	2 20
Orge	11 30	Porc	1 60
Seigle	10 60	Poulets la couple	3 75
Avoine	10 50	Dindonneaux	10 —
Sarrasin	10 50	Canards	3 75
Haricots blancs	38 —	Oies	7 —
Haricots rouges	32 —	Beurre le kilog.	2 70
Fèves	—	(Eufs la douzaine	2 90
Noix	10 50	Foin, la charrette de 780 kilog.	1 60
Châtaignes	—	Luzerne	1 40
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	16 —	Huile de noix, 50 kil.	1 30
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	48 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 28	—	Charbon de terre	4 —

EPICERIE CENTRALE 28 rue St-Jean

P. ANDRIEU 28 rue St-Jean
NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE
FELIX POTIN
PRODUITS ALIMENTAIRES

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.
Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

SUIVANT ACTE reçu par M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, le 4 septembre 1893, M. Louis-AUGUSTE DÉZÉ, boulanger, et M^{me} VICTORINE FAUDRAS, son épouse, demeurant ensemble à Chacé, ont cédé le fonds de commerce de boulangerie qu'ils exploitent à Chacé, à M. Louis LAMBAULT, garçon boulanger, demeurant à Villeberrier, aux conditions et moyennant un prix stipulés audit acte.

La prise de possession a été fixée au 24 octobre 1893.

Pour insertion,
FOURCHAULT.

Tribunal de Commerce de Saumur

Failite Delage

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

Par ordre de M. le Juge-Commissaire, MM. les créanciers de la failite de Delage, marchand de confection à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 20 septembre 1893, à dix heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 493 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables,

les défallants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier,
COLLIN.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1^o
Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2^o
Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 1 hectare 4 ares 50 centiares ;

3^o
Un PRÉ, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4^o
PRÉ-ALLOU, situé dans la com-

mune de Vivy, contenant 77 ares ;

5^o
LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A LOUER OU A VENDRE
MAISON
Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A VENDRE

A PROXIMITÉ DE SAUMUR

Belle Ferme de 25 hectares

Revenu par bail authentique 525 francs.

Réserve en plus par le propriétaire de 4 hectares de taillis et sapinières et de 2 hectares de vigne. BELLE CHASSE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE pour le 1^{er} novembre prochain un Jardinier marié.

S'adresser au bureau du journal.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

BAISSE DE PRIX

Bongie, le paquet	» 85	PÉTROLES ININFLAMMABLES	
— qualité extra	» 95	en bidons plombés de 5 litres.	
— à trous	» 95	Orillamme, le bidon	1 90
Par 5 kil. hors ville remise des droits d'octroi.		Luciline, —	2 »
Huile colza épurée, 1/2 k.	» 40	Saxoléine, —	2 »
Sucre premier choix, le kilo	1 fr. 15	Scié, 1 fr. 25	
Sucre cristallisé, le kilo	1 fr. 10		

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 25	ACTIENS		Orléans	390 —	Compagnie parisienne du Gaz	528 —
3 0/0 amortissable	99 25	Banque de France	4095 —	Ouest	475 25	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	370 —
4 1/2 1883	104 42	Banque d'Escompte	71 25	Compagnie parisienne du Gaz	476 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	28 75
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	490 —	Transatlantique	471 75	— 6 0/0 2 ^e série	28 75
Oblig. 1855-60 3 0/0	566 —	Crédit Foncier	975 —	Canal de Panama	413 —	— obligations à lots	101 50
— 1865 4 0/0	542 —	Crédit Industriel et Commercial	—	Suez	473 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	636 —
— 1869 3 0/0	428 50	Crédit Lyonnais	777 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	418 50	Crédit Mobilier	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	456 25	— 3 ^e	—
— 1875 4 0/0	549 —	Dépôts et Comptes courants	—	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	458 75	Emprunt russe 1862 5 0/0	100 50
— 1876 4 0/0	549 —	Société Générale	468 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	461 —	— 1889 4 0/0	108 —
— 1886 3 0/0	421 —	Est	970 —	Nord 3 0/0 r. à 500	469 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	108 —
		Paris-Lyon-Méditerranée	1535 —	Orléans 3 0/0 r. à 500	463 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLI.)	—
		Midi	1338 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	461 —	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	—
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Autrichien 4 0/0 or	98 —				
		Detle d'Egypte 6 0/0	102 80				
		Extérieur 4 0/0	64 40				
		Hongrie 4 0/0 or	94 55				
		Italie 5 0/0	83 35				
		Portugais 3 1/2 1884	67 50				